

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU MINISTRE DES FINANCES DU QUÉBEC  
MONSIEUR ÉRIC GIRARD

CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES DU QUÉBEC



**Coalition zéro émission Québec**  
133, PLACE DU SOLEIL, MONTRÉAL QUÉBEC H3E 1P9

[www.czeq.org](http://www.czeq.org)

14 février 2020

Monsieur le Ministre,

Nous, la Coalition zéro émission Québec (**CZÉQ**), sommes heureux de participer à la consultation prébudgétaire pour répondre à l'appel de la Commission des finances publiques et de vous soumettre nos recommandations pour le budget 2020-2021.

La CZÉQ est une association sans but lucratif, fondée en 2014, qui regroupe des partenaires et des collaborateurs engagés à promouvoir toutes mesures entreprises par le gouvernement du Québec visant à favoriser l'électrification des transports.

Nos actions visent à accélérer l'adoption des véhicules électriques avec comme buts et conséquences de :

- Réduire rapidement les GES et la pollution pour agir concrètement face à l'urgence climatique;
- Réduire la dépendance au pétrole des Québécois et Québécoises, et par ricochet :
  - o Enrichir de 2 000\$ annuellement en moyenne chaque famille qui passe d'un véhicule à énergie fossile à un véhicule électrique;
  - o Favoriser la balance commerciale du Québec et augmenter les revenus de la province par les ventes accrues d'électricité.

Le programme Roulez vert peut grandement contribuer à l'atteinte des cibles de réduction des GES en offrant aux Québécois et aux Québécoises la possibilité de recevoir un rabais à l'achat d'un véhicule électrique. L'exemple malheureux du retrait des incitatifs en Ontario et Colombie-Britannique (remis depuis) a démontré la baisse soudaine de l'adoption des VE lors de ces épisodes.

Nous croyons qu'il est important de maintenir le programme Roulez vert et de moduler ses règles d'admissibilité pour permettre l'atteinte des cibles de réduction des GES en favorisant l'électrification des transports par un plus grand nombre de véhicules, en priorité à 100% électriques, c'est pourquoi nous vous soumettons la recommandation suivante :

1. **Maintenir le rabais de 8 000\$ à l'achat d'un véhicule 100% électrique dont le prix de base ne dépasse pas 75 000\$, plutôt que d'abaisser ce plafond pour les véhicules de moins de 60 000\$, comme annoncé dans le budget 2019-2020 du gouvernement.**

## RÉSUMÉ

Nous assistons depuis quelques années à une réduction des ventes de voitures berline au profit d'une augmentation des ventes de véhicules de type « camions légers » (petits VUS, VUS intermédiaires, grands VUS ou camionnettes). Aux yeux des consommateurs, les camions légers semblent répondre davantage à leurs besoins.

À la veille de l'arrivée prochaine sur le marché québécois des premiers camions légers 100% électriques s'adressant au marché croissant des camions légers à essence, nous croyons que le maintien du rabais de 8 000\$ pour un véhicule 100% électrique dont le prix de base ne dépasse pas 75 000\$ est plus important que jamais.

Le programme Roulez vert pourrait néanmoins être modulé pour exclure les véhicules hybrides brancheables ayant un prix de base entre 60 000\$ et 75 000\$ comme ces véhicules ont un impact nettement moindre qu'un véhicule 100% électrique dans la lutte de réduction des GES.

Les camions légers 100% électriques qui seront offerts sur le marché à partir de 2020 (VUS Mustang Mach-E, VUS Tesla Model Y, Polestar2, Volvo XC40, etc.) seront précisément vendus entre 60 000\$ et 75 000\$ et un peu plus. Ces derniers ne se qualifieront donc pas au rabais de 8 000\$ si le seuil y donnant droit est abaissé aux véhicules de moins de 60 000\$.

Un tel camion léger 100% électrique est susceptible de remplacer le véhicule principal à énergie fossile d'une famille du fait de sa plus grande autonomie électrique et de sa polyvalence (4 roues motrices, espace cargo, répond aux besoins des familles en région, etc.). Ce type de véhicule électrique a donc un impact favorable plus grand sur nos efforts de réduction des GES et de la pollution.

Nous sommes toujours dans la phase d'amorce de l'adoption des véhicules électriques, ce qui nécessite donc des mesures d'appui pour compenser le surcoût des batteries.

## À PROPOS DE LA COALITION ZÉRO ÉMISSION QUÉBEC

La CZÉQ n'a aucune motivation commerciale ni aucun intérêt individuel à ce que le gouvernement du Québec maintienne les programmes visant à favoriser l'électrification des transports. Son seul intérêt en est un collectif pour le Québec, les québécoises et les québécois.

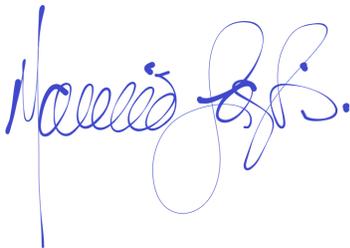
Les principaux membres de la CZÉQ sont le Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE), Équiterre, la Fondation David Suzuki, l'Institut de recherche en architecture sociale durable (IRASD), Nature Québec, l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA), l'Association des véhicules électriques du Québec (AVÉQ), le Club Tesla

Québec, RoulezÉlectrique.com et le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ).

Nous vous remercions de l'attention que vous apporterez à ce mémoire et à notre recommandation basées sur l'avis d'experts du domaine et de consommateurs avisés et nous demeurons à votre disposition pour vous fournir, à votre prochaine convenance, un complément d'information et pour vous soumettre une mise à jour de l'analyse des avantages financiers pour les consommateurs et des impacts financiers et fiscaux pour l'État québécois que peut engendrer le remplacement des véhicules à énergie fossile par des véhicules électriques.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, nos salutations distinguées.

**Coalition zéro émission Québec**



**Mario Langlois**  
**Président**  
514 262-8185  
[www.czeq.org](http://www.czeq.org)